Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200023521-20250930-D2025-34-DE

Accusé certifié exéculoire

Réception par le préfet : 50/99/2025

CARACTERISTRICTOR DE CONTROL DE CONTR

## **CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 30 SEPTEMBRE 2025**

# **DÉLIBÉRATION 2025-34**

#### **DECISION MODIFICATIVE N° 1 DU BUDGET ANNEXE 2025**

# 1/ Contexte

Le budget annexe primitif a été adopté par délibération n° 2025-16 en date du 18 février 2025.

Après 8 mois d'exécution, il apparait nécessaire de procéder à un virement de crédits entre chapitres, objet de cette décision modificative du budget.

## 2/ Virement de crédits entre le chapitre 011 et le chapitre 21:

Virement de 15 000 € du chapitre 011 au chapitre 21 pour permettre :

- L'acquisition de mobiliers pour la cabane
- L'acquisition de bancs utilisés pendant la biennale



Il est proposé au Conseil d'Administration de bien vouloir en délibérer et le cas échéant, approuver la décision modificative n° 1 du budget annexe 2025.

Mis aux voix, ce dossier à recueillit les votes suivants :

13 votants pour

0 votant contre

0 abstentions

Le nombre de suffrages exprimés est :

La sommes de 13+0= 13

Cette délibération est adoptée à l'unanimité

Pour extrait,

Le président de séance

**Marc CHASSAUBENE**